

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES  
MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC  
QUENOUILLE (APLQ)  
TENUE À L'AUBERGE LE P'TIT BONHEUR,  
DIMANCHE LE 5 JUIN 2005**

## **1- Quorum et avis d'assemblée**

Le président de l'Association, Paul Brossard, agit à titre de président d'assemblée et la secrétaire, Louise Bouthillier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée. L'assemblée ayant été dûment convoquée selon l'avis, joint en Annexe B, et le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement tenue.

Robert Lafontaine, membre de l'Association ainsi que conseiller no. 4 de la Municipalité de Val-des-Lacs demande aux membres du Conseil de l'APLQ si Madame Yolande Blanchard était dûment mandatée comme représentante de l'APLQ lors de la réunion du conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs. Le président précise que Mme Blanchard n'était pas mandatée pour parler au nom du conseil de l'APLQ. Mme Blanchard précise qu'elle a fait son intervention comme membre de l'APLQ et non comme membre du Conseil de l'APLQ.

La liste des personnes présentes à l'assemblée est jointe à l'Annexe A du procès-verbal. Le président Paul Brossard souligne la présence de Madame Lizette Piché, mairesse de municipalité de Val-des-Lacs et de Mme Grenier, mairesse de municipalité de Lac Supérieur, ces dernières ayant répondu positivement à l'invitation que leur a faite le Conseil afin qu'elles puissent présenter leur position sur le barrage. Le maire de Sainte-Agathe a avisé qu'il ne pouvait être présent, en raison des événements organisés dans sa municipalité à l'occasion de la Semaine des municipalités. La présence de Mme Berthe Bélanger, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil régional en environnement des Laurentides (CRE-Laurentides) est également soulignée.

Le président invite les mairesses à prendre parole. La mairesse Grenier précise qu'il y a 70 lacs sur le territoire de sa municipalité, qu'il revient aux associations d'adresser leurs demandes aux municipalités et qu'elle assiste à la réunion pour indiquer aux membres de l'association ce que la municipalité du Lac Supérieur pourra faire pour eux. La mairesse Piché indique qu'elle est là pour aider l'association à trouver une solution au dossier du barrage.

## **2- Adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de Gilles Beaulieu, et appuyée par Serge Poulin, l'ordre du jour est adopté.**

## **3- Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 27 juin 2004**

A titre d'ancien secrétaire et de rédacteur du procès-verbal, Jean Blanchard fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 juin 2004.

Sa lecture est ponctuée par une intervention d'un membre portant sur la myriophille à épis, une plante qui cause de sérieux problèmes au niveau du Lac Supérieur; le membre souligne l'importance d'empêcher l'accès aux bateaux appartenant aux non-résidents des lacs.

**Sur proposition de Robert Lafontaine, dûment appuyée par Pierre Dandurand, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 juin 2004 est adopté.**

#### **4- Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2004.**

Le trésorier, Guy Charbonneau, présente les états financiers de l'Association en date du 31 décembre 2004. Des revenus de 1658\$ ont été enregistrés au cours de l'année 2004 dont 1480\$ provenant des cotisations et 177\$ provenant de la municipalité de Val-des-Lacs. Les déboursés ont été de 1147\$ dont 350\$ pour l'installation et le renouvellement des bouées; donc, il y a eu un excédent de revenus sur les dépenses d'environ 500\$. Il est souligné que les municipalités de Lac Supérieur et de Sainte-Agathe-des-Monts refusent de contribuer aux dépenses relatives aux bouées.

Monsieur Lafontaine déplore qu'il n'y ait que 74 membres cotisants alors qu'il y a plus de 200 propriétaires ayant accès au lac Quenouille.

**Sur proposition de Serge Poulin et appuyée par Lewis Gunstone, l'acceptation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 est adoptée, dont copie est jointe à l'annexe C.**

#### **5- Ratification de l'absence de nomination de comptables ou de vérificateurs pour l'année en cours.**

**Sur proposition de David Azérad dûment appuyée par Lewis Gunstone et adoptée à l'unanimité, il est résolu de confirmer qu'aucun comptable ni vérificateur ne soit nommé pour l'exercice en cours.**

- 6- Rapport sur l'évolution du dossier du barrage du Lac Quenouille :  
résolution 017-01-2005 adoptée par Municipalité de Val-des-Lacs (Paul Brossard) et position des municipalités concernées par le barrage**
- 7- Proposition présentée à l'assemblée générale par Louise Bouthillier,  
secrétaire de l'Association (Voir proposition annexée)**

Le président Paul Brossard décide de traiter les deux points de l'ordre du jour en même temps car ils sont interreliés. Il relate l'historique du dossier du barrage et fait état de l'évolution du dossier du barrage au cours de la dernière année.

La secrétaire Louise Bouthillier fait lecture de la proposition qu'elle présente à l'assemblée générale (une copie a été envoyée avec l'invitation et l'ordre du jour). Elle invite les personnes présentes à réagir si elles sont en désaccord avec les éléments présentés dans la section **Attendu** de sa proposition. Elle explique les raisons l'ayant incité à faire cette proposition :

l'APLQ a toujours demandé verbalement à la municipalité de Val-des-Lacs de faire l'entretien du barrage et il est normal que les municipalités veuillent maintenant une demande formelle et écrite de la part de l'APLQ compte tenu qu'elle doivent être capables de justifier auprès de leurs citoyens les dépenses additionnelles qu'elle devront dorénavant engager pour que le barrage du Lac Quenouille réponde aux nouvelles normes gouvernementales relative aux barrages.

Un amendement à la proposition est demandé afin que les frais d'assurances soient assumés par les municipalités et que l'Association se décharge de toute responsabilité relative au barrage.

**Sur proposition de David Azérad dûment appuyée par Patrice Langevin et adoptée à la majorité, il est résolu d'amender la proposition comme suit :**

*Que l'Association des propriétaires du Lac Quenouille envoie une lettre demandant officiellement aux trois municipalités (Val-des-Lacs, Lac Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts) qu'elles mandatent Municipalité de Val-des-Lacs pour s'occuper de la gestion, de l'inspection, de l'entretien et des assurances du barrage du Lac Quenouille et qu'une entente soit convenue entre les trois municipalités, afin qu'elles se répartissent équitablement les coûts relatifs à la gestion, à l'inspection, à l'entretien et aux frais d'assurance du barrage. De plus, il sera précisé dans la lettre que l'Association des propriétaires du Lac Quenouille se dégage de toute responsabilité relative au barrage du lac Quenouille.*

Monsieur Patrice Langevin indique qu'il faut prévoir des frais de 9,000\$ pour l'inspection du barrage du Lac Quenouille.

Le président invite les représentants des municipalités à présenter leur point de vue. Les deux mairesses ainsi que les membres du Conseil de l'APLQ attestent de l'authenticité des éléments présentés dans la section **Attendu** de la proposition. Madame la mairesse Grenier, de Lac Supérieur, parle de l'éventualité d'une taxe de secteur, qui pourrait varier entre 25\$ et 30\$ si tous les propriétaires du Lac Quenouille (environ 300 membres) étaient mis à contribution. Une rencontre de consultation et d'information aurait lieu avant de mettre en vigueur cette taxe. Elle dit qu'une entente entre les municipalités est nécessaire pour arriver à taxer tous les propriétaires.

Madame la mairesse Piché, de Val-des-Lacs, indique que les frais relatifs au barrage seraient assumés uniquement par les 300 membres riverains du Lac Quenouille et non pas par l'ensemble des résidents de sa municipalité. Chacune des municipalités recevrait une facture des coûts qui lui seraient imputés au prorata du nombre de ses propriétaires riverains.

Monsieur Marovitch, le propriétaire du barrage, apporte les précisions suivantes : ce n'est pas lui qui a construit le barrage, le barrage a été fait par des résidents de Val-des-Lacs avec le consentement du propriétaire, il ajoute, qu'en tant que propriétaire, il a le droit de modifier ou d'enlever le barrage, sur avis préalable au ministère de l'environnement mais qu'il n'a cependant pas l'intention de le faire, il considère qu'il est de l'intérêt public et collectif que le barrage soit maintenu et que la gestion du barrage serait entre de meilleures mains si elle était confiée à une municipalité.

Le président Paul Brossard présente son point de vue face au barrage et déclare sa dissidence à l'égard de la proposition présentée à l'assemblée. Il précise que comme l'association a réussi à *sortir de la chaloupe*, il serait inapproprié que l'Association se rembarque à nouveau dans le dossier du barrage : alors qu'elle a été longtemps considérée à tort comme propriétaire du barrage, enfin le ministère de l'environnement et la municipalité de Val-des-Lacs reconnaissent que l'APLQ n'est pas propriétaire du barrage. Comme le barrage est sur un terrain privé et que le Ministère de l'environnement, qui s'occupait autrefois de la gestion des barrages, en a confié la gestion aux municipalités, il juge que l'Association n'a plus à s'impliquer dans le dossier, que ses représentants ne doivent plus siéger sur le comité du barrage, les municipalités étant dorénavant obligées de s'occuper du barrage et de trouver une solution.

La mairesse de Lac Supérieur, Madame Grenier, rétorque qu'elle a besoin d'une demande officielle de la part de l'Association pour agir. Madame Grenier affirme qu'elle a assisté à deux sessions portant sur la Loi touchant les barrages et elle opine que le président Paul Brossard fait de la désinformation en affirmant que les municipalités sont responsables de la gestion des barrages situés sur des terrains privés. Le président admet que Mme Grenier a raison lorsqu'elle déclare que la municipalité n'est pas propriétaire du barrage; il opine que même si la municipalité n'a pas le mandat de gérer le barrage, elle en a cependant le devoir.

Compte tenu de la position très tranchée prise par le président à l'égard de la proposition présentée à l'Assemblée, de l'absence de consensus au niveau du Conseil de l'Association et de l'orientation des débats, la secrétaire Louise Bouthillier suggère à l'Assemblée de relever le président de l'Association de son rôle d'animateur pour la présente réunion afin qu'il puisse s'exprimer librement et elle suggère de désigner un membre de l'Association non membre du Conseil pour animer la discussion avec neutralité.

**Sur proposition de Suzie Poulin dûment appuyée par Marie-Claude Lefebvre et adoptée à l'unanimité, il est résolu de mandater Gilles Beaulieu comme animateur de la réunion. Proposition adoptée à l'unanimité.**

Plusieurs membres de l'APLQ font valoir leurs points de vue dont Michel Azerad, Michel Montplaisir, Éric Shield, Patrice Langevin, Monsieur Barrette. L'administrateur Michel Galataud, qui est l'appuyeur de la proposition initialement soumise par Louise Bouthillier, explique que le fait d'envoyer une demande écrite aux municipalités n'engage en rien l'Association. Après une séance intense de délibérations, Mme Suzie Poulin demande le vote sur la proposition tel qu'amendée :

*Que l'Association des propriétaires du Lac Quenouille envoie une lettre demandant officiellement aux trois municipalités (Val-des-Lacs, Lac Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts) qu'elles mandatent Municipalité de Val-des-Lacs pour s'occuper de la gestion, de l'inspection, de l'entretien et des assurances du barrage du Lac Quenouille et qu'une entente soit convenue entre les trois municipalités, afin qu'elles se répartissent équitablement les coûts relatifs à la gestion, à l'inspection, à l'entretien et aux frais d'assurance du barrage. De plus, il sera précisé dans la lettre que l'Association des propriétaires du Lac Quenouille se dégage de toute responsabilité relative au barrage du lac Quenouille.*

La proposition est adoptée à la majorité.

## **8- Différents accès pour la mise à l'eau des bateaux**

André Bélanger indique qu'il y a quatre bonnes descentes de bateaux sur le lac et souligne qu'un meilleur contrôle de l'état des bateaux avant leur mise à l'eau serait requis pour préserver la santé du lac. Il invite le membre François Gagnon à présenter son projet d'accès contrôlé pour la mise à l'eau des bateaux; il y aurait une barrière, un système de clé, une descente en béton, un dispositif de nettoyage, ce qui nécessiterait une dépense de 1,000\$ par année. Le projet n'étant pas encore défini, il est convenu que les membres du Conseil étudient le projet de Monsieur Gagnon au cours de l'année 2005-2006.

## **9- État de santé du Lac Quenouille: de l'importance de prévenir l'érosion des rives, de maintenir la végétation le long des rives et de nettoyer les bateaux avant leur mise à l'eau.**

### **10- Informations sur FAPEL et CCEPL**

Les deux points sont traités de concert. Yolande Blanchard signale que le lac Quenouille est en bonne santé. Elle explique le programme de subventions en vigueur en 2005 pour la protection des cours d'eau. Afin que l'Association puisse en bénéficier, elle a donc proposé de souscrire à un programme de carnet de bord qui comporte des prises d'échantillons d'eau et des lectures sur la transparence de l'eau. Elle a aussi proposé de souscrire à une étude des plantes et des sédiments conduite par Madame St-Cyr. La souscription à ces activités impliquerait un investissement total de 790\$, qui serait compensé en partie par une subvention de la part de Municipalité de Val-des-Lacs pouvant atteindre 300\$. Elle impliquerait Monsieur Éric Shield comme responsable du carnet de bord. Madame Berthe Bélanger, vice-présidente du CRE-Laurentides et présidente du CCEPL, félicite l'APLQ pour le travail réalisé.

## **11- Nomination des membres au conseil d'administration**

Les postes à combler sont ceux de président, trésorier et 1 administrateur

Paul Brossard qui a été président de 1987 à 2005 annonce son intention de quitter le Conseil.

Nomination d'un président d'élection

Gilles Beaulieu est proposé par Paul Brossard  
secondé par Louise Bouthillier  
Adopté à l'unanimité

La secrétaire de l'assemblée fait aussi office de secrétaire d'élection

## **ÉLECTIONS**

Poste de président: mandat 2005-2007

Louise Bouthillier demande à Paul Brossard de reconsidérer sa décision car en dépit de leurs points de vue différents sur la proposition relative au barrage, elle trouve qu'il a une bonne écoute, qu'il exerce un bon leadership au niveau des réunions du Conseil et que ses inquiétudes face au dossier du barrage permettront au Conseil d'agir avec prudence et vigilance au niveau de ce dossier.

**Poste de président : mandat 2005-2007**

**Paul Brossard est proposé par Louise Bouthillier  
secondé par André Barrette  
Élu par acclamation**

**Poste de trésorier : mandat 2005-2007**

**Guy Charbonneau est proposé par Pierre Dandurand  
secondé par Paul Brossard  
Élu par acclamation**

**Poste d'administrateur : mandat 2005-2007**

**Michel Galataud est proposé par Lyse Renaud  
secondé par Paul Brossard  
Élu par acclamation**

Les postes suivants n'étant pas à combler, ils continuent d'être détenus par les mêmes personnes.

Vice-Président	2004-2006	André Bélanger
Secrétaire	2004-2006	Louise Bouthillier
Administrateur	2004-2006	Yolande Blanchard
Administrateur	2004-2006	Jean Blanchard

**12- Cueillette de suggestions****13- Divers**

Aucun élément n'est apporté sur ces deux points.

**14- Levée de l'assemblée**

Proposée par Jean Blanchard, secondé par Paul Brossard

L'ordre du jour étant épuisé et aucun nouveau point n'étant soumis, l'assemblée est levée à midi.

**15- Buffet soulignant le 40e anniversaire de l'Association du Lac Quenouille**

Un buffet froid avec gâteau spécial soulignant le 40e anniversaire ainsi que des plantes destinées à la régénération des rives ont été offerts aux membres présents à la réunion.

PV adopté lors de l'assemblée générale du 11 juin 2006 et signé par:

---

Paul Brossard,  
Président

---

Louise Bouthillier,  
Secrétaire